



NOTE D'INFORMATION N°2023-75

Objet : Port du Masque Port du Masque/Visite/Dépistage

Suite à la cellule de crise de ce jour :

- Le port du masque est obligatoire dans tous les services auprès du patient, pour les personnels et les visiteurs,
- Le nombre de visiteurs et la durée de visite sont à l'appréciation du médecin du service,
- Les patients adressés par les Urgences au 2B doivent être dépistés préalablement COVID ainsi que tout patient présentant des symptômes évocateurs devant être hospitalisés dans une Unité de soins.

Merci pour votre engagement au quotidien.

Auch, le 24 août 2023

Le Directeur par intérim

Christian LAFFARGUE

